

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 09

**Objet : Prolongation de
convention de mise à disposition
individuelle de personnel du
centre de gestion 04**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L512-7 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu en date du 20/05/2025 l'information de l'assemblée délibérante du Centre de Gestion 04 concernant le projet de mise à disposition,

Vu l'accord de l'agent en date du 19/01/2026,

Suite au départ en retraite d'un agent fonctionnaire au sein de la crèche de Beynes, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a besoin de réorganiser ses effectifs et sollicite auprès du Centre de Gestion 04, la mise à disposition d'un agent fonctionnaire momentanément privé d'emploi pour une quotité de 12h40 par semaine.

La collectivité s'est assurée en amont de recueillir l'accord de l'agent fonctionnaire concerné.

Par nécessité de service la collectivité demande une prolongation de cette mise à disposition jusqu'à la fin de l'année 2026.

Organisme d'origine	Collectivité d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Durée : Du 01 mai 2026 au 31 décembre 2026
Centre de Gestion 04	Provence Alpes Agglomération	Cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation 1 ^{ère} Classe	12h40 par semaine	8 mois

En qualité de collectivité d'accueil, il appartient à Provence Alpes Agglomération de rembourser au Centre de Gestion 04 le coût de la rémunération versée au fonctionnaire momentanément privé d'emploi pour un montant global estimé à 8 000 euros pour 8 mois (base de calcul : indice brut 478, indice majoré 420). La collectivité versera directement à l'agent le complément du régime indemnitaire à hauteur de 320 euros brut par mois pour un équivalent temps plein et le complément de 15 points de NBI équivalent temps plein.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la mise à disposition selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-09_04032026